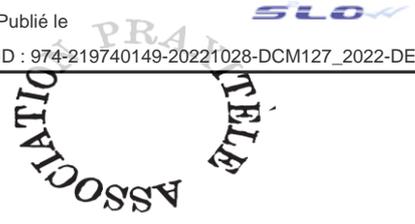


Envoyé en préfecture le 08/11/2022  
Reçu en préfecture le 08/11/2022  
Publié le  
ID : 974-219740149-20221028-DCM127\_2022-DE



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### dans le cadre de la résidence Terra Incognita aux Makes

#### Préambule

La résidence Terra Incognita aura lieu aux Makes sur la commune de Saint-Louis en octobre et novembre 2022.

Terra Incognita est imaginé comme un espace de réflexion en mouvement. Le concept artistique d'exploration du territoire Terra Incognita se déploie en divers points de l'île de La Réunion. Les relations au territoire, à l'espace, à l'autre sont ~~un~~ des aspects primordiaux qui enrichissent et alimentent l'imaginaire de nombreux artistes et contribuent à la construction de nouveaux savoirs. Ainsi Terra Incognita participe à l'émergence de nouvelles pratiques de l'art en inscrivant ses projets sur des territoires et en lien avec la vie quotidienne de ceux qui les habitent. En favorisant et accompagnant la recherche et la création artistique, en s'associant à la vie locale, en multipliant les rencontres, les échanges et les débats, ce concept contribue à l'enrichissement mutuel. Le projet Terra Incognita est porté par l'association Praxitéle.

#### Entre les soussignés :

Ville de Saint Louis

N° SIRET : ;

APE :

Représentée par , en sa qualité de , dûment habilité par délibération n°

Ci-après dénommée « La Ville de Saint-Louis »

ET

L'association Praxitéle, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sise au 42 Allée des Terrasses 97400 Saint-Denis

N° SIRET : 809 583 248 00038

Code APE : 9499Z

Représentée par Madame Audrey Lebeault, Présidente de l'association

Ci-après dénommée « Praxitéle »

D'autre part

## **ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

### **ARTICLE 1 – Objet**

La Ville de Saint-Louis et l'Association Praxitèle, qui porte le projet Terra Incognita, décident de se donner les moyens d'une collaboration culturelle coordonnée et programmée afin de définir les conditions d'accueil du projet Terra Incognita aux Makes. La présente convention a pour objet de formaliser cette collaboration.

Le partenariat concerne :

- La mise à disposition gracieuse d'un lieu de travail, atelier, où les artistes pourront travailler et accueillir les habitants/le public pendant toute la durée du projet,
- La mise à disposition d'un espace pour accueillir les interventions des partenaires,
- La prise en charge des repas des artistes pendant tout la durée de leur présence,
- La prise en charge des goûters/petits-déjeuners lors des événements publics,
- Un soutien en communication,
- Un soutien logistique

Le projet Terra Incognita se déroulera aux Makes, sur la commune de Saint-Louis du 3 au 17 octobre inclus puis du 7 au 24 novembre inclus.

### **ARTICLE 2 – Désignation des espaces**

La Ville de Saint-Louis mettra à disposition de l'association Praxitèle – projet Terra Incognita un espace atelier qui se situe :

#### **Adresse :**

Il est composé de 3 pièces attenantes, d'un accès à des sanitaires et à un point d'eau, ainsi que d'une connexion internet, de tables et de chaises en nombre suffisant.

Les partenaires réalisant des interventions dans le cadre du projet Terra Incognita pourront utiliser les espaces extérieurs autour de l'atelier.

#### **Description :**

### **ARTICLE 3 – Moyens logistiques**

La Ville de Saint-Louis mettra à disposition de l'association Praxitèle - (fermés sur 3 côtés en cas d'intempéries) afin d'accueillir les animaux extérieurs tels que la Bibliothèque départementale de La Réunion.

Ces chapiteaux seront installés par la Ville de Saint-Louis devant l'atelier réservé aux artistes aux dates suivantes :

- Mercredi 5 octobre de 9h à 12h : Temps public de présentation du projet Terra Incognita et atelier animé par la Bibliothèque Départementale,
- Dimanche 16 octobre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers et animation proposée par la Bibliothèque Départementale,
- Samedi 12 novembre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers et animation proposée par la Bibliothèque Départementale,
- Samedi 19 novembre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers pour la restitution finale de la résidence,
- Samedi 20 novembre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers pour la restitution finale de la résidence.

#### **ARTICLE 4 – Prise en charge des repas et goûters**

##### ***Repas de l'équipe du projet Terra Incognita***

La Ville de Saint-Louis s'engage à prendre en charge tous les repas de midi pour l'équipe du projet (soit 4 personnes) pendant toute la durée de la résidence, y compris les week-ends.

Soit 33 repas pour 4 personnes répartis sur les 2 périodes ci-dessous :

- du lundi 3 au lundi 17 octobre 2022 inclus (soit 15 repas pour 4 personnes)
- du lundi 7 au jeudi 24 novembre 2022 inclus (soit 18 repas pour 4 personnes)

##### ***Temps d'accueil des publics***

La Ville de Saint-Louis s'engage à prendre en charge des goûters ou petits déjeuners pour les temps d'accueil du public et selon le planning ci-dessous :

- Mercredi 5 octobre de 9h à 12h : Temps public de présentation du projet Terra Incognita et atelier animé par la Bibliothèque Départementale,
- Dimanche 16 octobre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers et animation proposée par la Bibliothèque Départementale,
- Samedi 12 novembre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers et animation proposée par la Bibliothèque Départementale,
- Samedi 19 novembre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers pour la restitution finale de la résidence,
- Samedi 20 novembre de 10h à 15h : ouverture publique des ateliers pour la restitution finale de la résidence.

#### **ARTICLE 5 – Communication**

La Ville de Saint-Louis s'engage à relayer les éléments de communication de l'Association Praxitèle - Projet Terra Incognita au sein de la collectivité mais aussi auprès des publics par des diffusions sur les réseaux sociaux, un affichage dans les lieux publics de la Ville de Saint-Louis et tout autre moyen qu'elle jugera utile. Les supports imprimés seront réalisés aux frais de la Ville de Saint-Louis.

Tous les éléments de communication seront validés par l'association Praxitèle - Projet Terra Incognita et par la Ville de Saint-Louis.

#### **ARTICLE 6 – Valorisation du partenariat**

La Ville de Saint-Louis estime que les différents services et mises à disposition énoncés précédemment ont une valeur d'environ 6000 € (six mille euros) qui pourra être valorisée dans le bilan moral et financier de

l'Association Praxitèle – Projet Terra Incognita. La Ville de Saint-Louis  
même titre que les autres institutions et collectivités : DAC, Région, Dé

### **ARTICLE 7 – Résiliation de la convention**

Les parties peuvent s'accorder pour dénoncer la convention sans préavis.

La présente convention ne pourra être résiliée à l'initiative d'une des parties, que sous la réserve d'un préavis d'un mois.

### **ARTICLE 7 – Dispositions générales**

Les parties déclarent que la présente convention contient l'intégralité de l'accord passé entre elles et qu'elle ne pourra être modifiée, en partie ou en entier, que par un accord écrit portant la signature de chacune des parties.

La convention est formée lorsque les partenaires l'ont signé et qu'un exemplaire est remis à chaque partie. La convention prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent sont remplies. La nullité de l'une ou l'autre des dispositions contenues aux présentes n'a pas pour effet d'annuler la convention.

La présente convention est régie et interprétée par les lois françaises en vigueur au moment de la signature. Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de cette convention relève de la loi française et de la compétence des tribunaux de Saint-Denis de La Réunion, après épuisement des voies amiables, de conciliation et de médiation (Centre de Médiation des Barreaux et Solutions Amiables – 24 rue Jean Cocteau 97490 Sainte-Clotilde).

Fait à Saint-Louis en deux exemplaires, le 2022.

Association Praxitèle

La Ville de Saint-Louis

La Présidente  
Audrey Lebeault